

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

DATE DE LA CONVOCATION

09/05/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

DATE D’AFFICHAGE

09/05/2017

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 20

PROCURATIONS : 01

L’an deux mille dix-sept, le seize mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la p
résidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles.

Etaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – VALADE Pierre - GREAU Ingrid – SICARD
Christine – MILANESE Antoine – MOHAND O’AMAR Abdelbaki – SERE Jean-Claude – BECARY
Maryse – RIGAL Philippe – RESSIOT Didier – BOUCHERET Janine – DUBUR Christian – REBOUX
Pierrette – DILMAN Patrick – JADAS Christian – FORT Daniel – GADRAS Cécile – VOINOT
Christine – GARCIA Rosario -

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme Marie-Thérèse MORETTO – Valérie MORIN

Absents : M. Mme

Procuration : Madame Brigitte DELATTRE pour Monsieur Christian JADAS

Madame VOINOT Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 027/2017 OBJET : DESIGNATION JURY D’ASSISES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de procéder au tirage au sort de
neuf personnes devant constituer le jury d’assises pour l’année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL après tirage au sort

DESIGNE :

- 110 BARDOU Guillaume
- 299 BOUCHERET Aline
- 377 BRISSEAU Elise
- 550 CHASSAGNOLLE Mickaël

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

- 843 DUBROCA Jean Marc
- 1340 LAGARDE Yvette
- 1630 MASSE Gérard
- 2200 SIGNORI Stéphanie
- 2380 VERNOUD Jocelyne

VOTE	
POUR :	20
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N° 028/2017 OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS TRANSPORT SCOLAIRE.

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL de l'impossibilité de recouvrer certaines redevances, et qu'il convient de prononcer leur admission en non-valeur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De prononcer l'ADMISSION EN NON VALEUR des redevances suivantes :

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT A RECOUVRER
2005	T-364	2,70
2005	T-366	11,56
2010	T-329	15,00
2010	T-346	15,00
2010	T-395	15,00
2010	T-420	12,74
2010	T-423	15,00
2011	T-30	15,00

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

2011	T-346	25,00
2011	T-369	15,00
	TOTAL exercice 2016	142,00
2016	T-260	15,78
2016	T-350	19,50
2016	T-356	7,50
2016	T-359	5,00
2016	T-365	19,50
2016	T-209	5,00
2016	T-423	28,93
2016	T-187	5,00
2016	T-369	0,50
2016	T-377	11,00
2015	T-185	10,40
2016	T-378	5,00
2016	T-383	12,50
2009	T-447	21,68
2016	T-386	5,00
	TOTAL exercice 2017	172,29
TOTAL GENERAL		314,29

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 029/2017 OBJET : PROJET BAIL ORANGE LIEU-DIT « BOSC ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision n°130/10 du 08 novembre 2010 acceptant la proposition de l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE,

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

concernant l'implantation au lieu-dit « Bosc » d'une antenne relais de téléphonie mobile et du contrat de bail entre cette société et la commune.

A ce jour, cet opérateur nous propose de résilier le bail en vigueur par anticipation au 17 Novembre 2017 minuit et de mettre en place une nouvelle convention avec effet au 18 Novembre 2017.

Les conditions financières proposées dont, le versement d'un loyer annuel de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-sept centimes (2297. 37 €) net toutes charges incluses et la réactualisation de cette redevance au taux fixe annuel de 2%, pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 années, à compter du 18 novembre 2017, restent inchangées.

Ce nouveau bail prendrait effet à compter du 18 Novembre 2017.

Après lecture par Monsieur Le Maire du bail,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'accepter les termes de ce nouveau bail avec l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE, avec prise d'effet au 18 novembre 2017.**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ce bail ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.**

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 030/2017 OBJET : REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision du Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des sols argileux de la commune de a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2015075-0001 en date du 16 mars 2015.

La concertation avec le public a eu lieu : un dossier comprenant les documents en cours de révision (carte d'aléa, note de présentation, projet de zonage réglementaire et projet de règlement) ont été mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Aucune observation n'a été formulée.

Par courrier en date du 9 février 2017, Madame le Préfet de Lot-et-Garonne sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet de Plan de Prévention du Risque.

Monsieur le Maire présente les éléments du projet et le bilan de la concertation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

- Donne un avis favorable, sur le projet de Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des sols argileux.

VOTE
POUR : 20
CONTRE :
ABSTENTION :

DELIBERATION N° 031/2017 OBJET : DEMANDE SUBVENTION PROGRAMME LEADER TRAVAUX RECONQUETE DU CENTRE ANCIEN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'étude d'aménagement de la reconquête du centre bourg, réalisée par le cabinet d'architecture Michelle et Miquel, qui a mis en évidence les constats suivants :

- Problématiques dans le centre ancien de la commune de Sainte-Bazeille liées à la sécurité des cheminements, au stationnement, à l'habitat, à la dégradation ou au délaissement des espaces publics.

Il y a lieu dans l'optique de revalorisation de ce centre ancien, de mettre en œuvre une stratégie comprenant plusieurs thématiques (urbanisme, architecture, tourisme, etc.).

Ainsi après avoir réalisé les travaux de la tranche ferme en phase 1, portant sur la circulation dans le centre et la réhabilitation des rues :

- St Pey d'Aaron, des Fontaines, des Tanneurs, Casse Cruchon, ainsi que l'entrée du parking de la route de Couthures.

Il s'agira de poursuivre les travaux, en tranche conditionnelle 1 de la phase 1, portant notamment sur les différents points de convergences du nouveau parking vers le centre ancien, place Gambetta, rue St Pey d'Aaron.

Ces aménagements seront destinés à faciliter le stationnement en zone périphérique, ainsi que le cheminement piétonnier sécurisé :

- Accès esplanade par rampe escalier.
- Accès esplanade et plaine des loisirs par escalier.

Suite à l'estimation de ces travaux par le cabinet Michelle et Miquel, estimés à : **82 701 € HT études comprises.**

Il convient de mettre en œuvre le plan de financement de la réalisation de ces accès, à savoir :

Plan de financement prévisionnel :

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Montant de Travaux :	73 840.00 € HT
Montant de l'étude:	8 861.00 € HT
Aide LEADER / FEADER (30 %) :	25 000.00 € HT
Autofinancement communal (70 %) :	57 701.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de revalorisation du centre ancien de Sainte-Bazeille, portant sur les accès esplanade rampe escalier, esplanade plaine des loisirs, repris dans le descriptif de la tranche conditionnelle 1 de la phase 1.

Sollicite une subvention pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de Travaux :	73 840.00 € HT
Montant de l'étude:	8 861.00 € HT
Aide LEADER / FEADER (30 %) :	25 000.00 € HT
Autofinancement communal (70 %) :	57 701.00 € HT

S'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement.

Précise que le montant de ces travaux sont inscrits au budget 2017 sur l'enveloppe correspondante.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être octroyées et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

VOTE
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 027/2017 A 031/2017.

Monsieur le Maire, a déclaré publiquement le conseil municipal clos à vingt deux heures trente

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017**

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
LAGAÜZERE Gilles	
JADAS Christian	Procuration
RESSIOT Didier	
VOINOT Christine	
FORT Daniel	
BOUCHERET Janine	
MILANESE Antoine	
REBOUX Pierrette	
DUBUR Christian	
DELATTRE Brigitte	Procuration à Monsieur Christian JADAS
MORETTO Marie-Thérèse	
MOHAND O'AMAR Abdelbaki	
GARCIA Rosario	
VALADE Pierre	
DILMAN Patrick	
MORIN Valérie	
GREAU Ingrid	

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017**

GADRAS Cécile	
SICARD Christine	
SERE Jean-Claude	
MENTUY Christophe	
RIGAL Philippe	
BECARY Maryse	